



L'ÉCOLE MATERNELLE, UNE ÉCOLE À PART ENTIÈRE

SEPTEMBRE 2022

L'école maternelle joue un rôle fondamental dans la construction du parcours de l'élève, de la petite enfance à l'entrée à l'école élémentaire.

LE CADRE D'EXERCICE EN MATERNELLE SUPPOSE DONC :

- **de pouvoir développer des compétences professionnelles spécifiques,**
- **d'avoir du temps pour construire et entretenir un lien privilégié avec les familles,**
- **de pouvoir exercer avec un nombre d'élèves par classe modéré,**
- **de disposer d'espaces adaptés** aux besoins de jeunes élèves à besoins particuliers,
- **d'avoir la faculté de construire des partenariats avec les acteurs du territoire.**



LE SGEN-CFDT REVENDIQUE :

- **la reconnaissance du professionnalisme des enseignant-es du premier degré par une revalorisation financière.**
- **la préservation de l'identité de l'école maternelle** qui doit rester la charnière entre les structures de la petite enfance et l'école élémentaire.
- **des personnes ressources** pour aider à construire en équipe pluriprofessionnelle le parcours des élèves (enseignants spécialisés, IEN spécialisés maternelle, professionnels de la petite enfance, services de santé et sociaux...).
- **du temps pour travailler avec les partenaires** (familles, associations, PMI, crèches, école élémentaire...) et s'appropriier les nouveaux programmes de maternelle,
- **une diminution du nombre d'élèves par classe,**
- **une formation initiale et continue,** ambitieuse autour des compétences à construire en maternelle et s'appuyant sur la recherche (développer la recherche-action),
- **la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les REP +**, à condition de garantir des adaptations matérielles et temporelles permettant d'assurer une pédagogie adaptée aux besoins et au développement des très jeunes enfants.
- **La prise en compte des problématiques propres à l'école maternelle en matière d'inclusion scolaire** (besoin de personnes ressources pour évaluer les difficultés de l'élève, besoin de soutien pour accueillir l'élève pendant l'instruction du dossier par la MDPH, besoin de soutien pour accompagner les familles...).

**JE VEUX QU'ON PRÉSERVE L'IDENTITÉ DE L'ÉCOLE MATERNELLE,
DU 1^{ER} AU 8 DECEMBRE, JE VOTE SGEN-CFDT !**